



Cabinet Olson et Roberti

## FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

### **OLSON et ROBERTI**

FORUM Affaires

Bâtiment DAUPHIN

18 Allée du Lac Saint André

73382 Le Bourget du Lac Cedex

09.72.76.04.50

[contact@olson-roberti.com](mailto:contact@olson-roberti.com)

[www.olson-roberti.com](http://www.olson-roberti.com)

**Orias**  
IMMATRICULE N°  
11062442





Olson et Roberti est une Société au Capital de 7 125€ domiciliée FORUM AFFAIRES 18 Allée du Lac Saint André 73382 Le Bourget du Lac Cedex, immatriculée à Chambéry sous le RCS N° 532 472 503, dirigé par Nicolas GOMMENDY, diplômé du Master II de Gestion de Patrimoine (Université Aix-Marseille) Centre d'Etude des Techniques Financières et d'Ingénierie.

- Le responsable du traitement des données conformément au RGPD est Nicolas GOMMENDY en tant que directeur du Cabinet. Les informations recueillies sur les formulaires nécessaires à notre assistance et conseil sont enregistrées dans un fichier informatisé par des personnes habilitées par le Cabinet pour l'analyse, le suivi, la fidélisation, l'assistance du client et l'accomplissement de ses obligations en matière de lutte anti-blanchiment.
- Vos informations sont conservées pendant toute la durée de la relation avec le client et sont destinées à être intégrées dans les logiciels patrimoniaux, CRM du Cabinet ainsi qu'à la news letter. La conservation des informations sera de minimum 5 ans après le terme de la relation contractuelle et 10 ans pour toute opération immobilière.
- Conformément à la loi « informatiques et libertés » vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant soit par voie électronique à [contact@olson-roberti.com](mailto:contact@olson-roberti.com).

En complément de la Compétence Juridique Appropriée, le Cabinet Olson et Roberti est également :

**CIF (Conseil en Investissement Financiers)**

Proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF.  
Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF) n°E003169,  
Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02  
Adresse Internet : [www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)

**IAS (Intermédiaire en assurance) Orias n° 11062442**

Courtier Type B

**MIOBSP (Mandataire d'Intermédiaire en opération de Banque et en services de Paiements) Orias n° 11062442**

Le statut de votre courtier est Courtier et Mandataire non-exclusif. (Voir tableau des partenaires)

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Adresse : 4 Place de Budapest 75435 Paris Cedex 9

Adresse internet : <http://www.acpr.banque-France.fr/accueil.html>

**AI (Agent Immobilier)**

Enregistré à la CCI de Savoie

sous le numéro carte T ( Transaction et fonds de commerce ) n° CPI 7301 2017 0000 20530

Sans manipulation de fonds

L'activité est contrôlable par la DGCCRF



Le Cabinet OLSON et ROBERTI dispose conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et Financier et du code des assurances.

**MMA Police n° 141 015 768**

Pour des montants de	CIF	IAS	IOBSP	IMMO
Responsabilité civile Professionnelle	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Garantie Financière	Sans objet	Sans objet	Sans objet	110 000€

Le Cabinet OLSON et ROBERTI d'engage à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

Le Cabinet OLSON et ROBERTI :

- **Est tenu au secret professionnel,**
- Est tenu à une obligation de moyen et non de résultat,
- Utilise des logiciels de simulations,
- Réalise des simulations à titre indicatives,
- Ne peut s'engager sur des rendements futurs,
- S'engage à vous fournir des informations claires, transparentes et non trompeuses,
- Intervient auprès des clients de façon NON INDEPENDANTE au sens de l'article 325-5 du RGAMF. Cela signifie qu'il sera amené à proposer plusieurs solutions pour lesquelles il serait commissionné si l'investisseur se positionne sur l'un de ces supports. En contrepartie, le Cabinet OLSON et ROBERTI devra exposer les avantages et inconvénients de chaque support.
- Ne détient aucune participation ou actionnariat dans les supports qui sont proposés aux investisseurs de telle sorte qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt. Si tel devait être le cas, l'investisseur en serait informé par écrit,
- Précise qu'aucun accompagnement sur allocation ne pourra être réalisé sans la contractualisation d'un Mandat RTO (Réception Transmission d'Ordre).

**Vous vous engagez vis-à-vis du Cabinet OLSON et ROBERTI à :**

- Communiquer des informations exactes et précises sur votre patrimoine,
- Vous certifiez que vous pouvez, sur simple demande, justifier de l'origine de l'ensemble des fonds constituant votre patrimoine.



## NOTRE METHODOLOGIE DE TRAVAIL en 4 étapes

### Etape 1 – DECOUVERTE CLIENT

- Collecte des informations patrimoniales,
- Définition des objectifs,
- Horizon des objectifs,
- Définition des moyens disponibles à la réalisation des objectifs,
- Réalisation du profil investisseur,
- Rédaction de la lettre de Mission NOTE PATRIMONIALE soumise à honoraires sur devis et après acceptation par le client.

### Etape 2 – NOTE PATRIMONIALE, SIMULATIONS et RAPPORT de PRECONISATIONS pour toute piste financière et d'assurance.

- La NOTE PATRIMONIALE a pour objectif de vous présenter des pistes de réflexion sur les bases des informations fournies lors de la DECOUVERTE CLIENT,
- Les SIMULATIONS sont chiffrées sur la base des pistes de réflexion, des moyens et horizons,
- Le RAPPORT DE PRECONISATION a pour objectif de vous présenter les familles et supports d'investissement, vérification de l'adéquation du profil investisseur avec les supports, présentation des supports, explication des supports, présentation des documents réglementaires liés aux supports.

### Etape 3 – RDV QUESTIONS / REPONSES

- La remise de la NOTE PATRIMONIALE est sujet à questionnement,
- Le Cabinet OLSON et ROBERTI apporte réponses et éclaircissements,
- Approfondissement des pistes de réflexion,
- Validation globale ou partielle des pistes de réflexion,
- Ajustement ou validation des moyens disponibles à la réalisation des objectifs,
- Ajustement ou validation des objectifs,

### Etape 4 – LETTRE DE MISSION

- Confirmation de la stratégie à mettre en œuvre.



## PARTENAIRES

Vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des sociétés de gestion, établissements de crédit, compagnies d'assurance, autres fournisseurs ainsi que Partenaires Immobiliers et/ou promoteurs avec lesquels le Cabinet OLSON et ROBERTI peut vous proposer des solutions d'investissement :

<b>Dénomination</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de Rémunération</b>
Office by PRIMONIAL	Ingénierie Patrimoniale	Démarchage	Honoraires
CREDIT PACK	Banque (Restructuration)	Démarchage	Honoraires
CREDIFIN	Banque (Financement)	Démarchage	Honoraires
METLIFE	Assureur (Prévoyance)	Démarchage	Commission
AM FRANCAISE	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
PAREF GESTION	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
ALPTIS	Assureur (Prévoyance)	Démarchage	Commission
LE MONDE IMMO	Plateforme Immobilier	Démarchage	Commission
PICHET	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
GENERALI	Assureur	Démarchage	Commission
VINCI IMMOBILIER	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
NEXITY	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
BOUYGUES	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
Groupe CARRERE	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
Groupe EDOUARD Denis	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
PERL	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
KEYS	Société de Gestion	Démarchage	Commission
ALTAND VOISIN	Gestionnaire de SCPI	Démarchage	Commission
FIDELITY	Société de Gestion	Démarchage	Commission
MANDARINE GESTION	Société de gestion	Démarchage	Commission
MY MONEY BANK	Banque	Démarchage	Commission
LAZARE IMMO	Administrateur de biens	Démarchage	Commission
3 COLONNES	Viager Solidaire	Démarchage	Commission
Domaine et Patrimoine	Société Forestière	Démarchage	Commission
PETERSON	Plateforme Immobilier	Démarchage	Commission
NOVAXIA	Promoteur Parisien	Démarchage	Commission
HSMG	Promoteur Martiniquais	Démarchage	Commission
EXTAND AM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
EURAZEO	Société de Gestion	Démarchage	Commission
EDMONT DE ROTHCHILD	Société de Gestion	Démarchage	Commission
CALAO FINANCE	Société de Gestion	Démarchage	Commission
A PLUS FINANCE	Société de Gestion	Démarchage	Commission



URBAN PREMIUM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
PRIMONIAL REIM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
NORMA CAPITAL	Société de Gestion	Démarchage	Commission
INTERGESTION	Société de Gestion	Démarchage	Commission
ORADEO	Société de Gestion	Démarchage	Commission
SOGENIAL	Société de Gestion	Démarchage	Commission
AESTIAM	Société de Gestion	Démarchage	Commission
LA FRANCAISE DE L'ECHIQUIER	Société de Gestion	Démarchage	Commission
SMART CAPITAL	Société de Gestion	Démarchage	Commission
COGEDIM	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
FONTA	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
CIR	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
SEVERINE	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
CONFIANCE	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
LB2S	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
CONSULTIM	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
CERENICIMMO	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
TERRESSENS	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
GOODPROPERTY	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
SINEA	Promoteur Immobilier	Démarchage	Commission
APICIL	Assureur	Démarchage	Commission
CARDIF	Assureur	Démarchage	Commission
CNP ASSURANCE	Assureur	Démarchage	Commission
MAGNIOLA	Assureur	Démarchage	Commission
ERES	Assureur	Démarchage	Commission
INTENCIAL	Assureur	Démarchage	Commission
NORTIA	Assureur	Démarchage	Commission
ODDO BHF	Assureur	Démarchage	Commission
SPIRICA	Assureur	Démarchage	Commission
SURAVENIR	Assureur	Démarchage	Commission

Le Cabinet OLSON et ROBERTI est également membre du Groupement INTERKAB qui regroupe plus de 6000 agences immobilières dispersées sur le territoire national et outre-mer.



## REMUNERATION Hors honoraires Note Patrimoniale

Le Cabinet OLSON et ROBERTI intervient dans les domaines de l'assurance, de la Banque, de la Finance, de l'immobilier et du conseil. Chaque domaine d'activité a son propre principe de rémunération dont nous vous en expliquons le fonctionnement ci-dessous :

### Statut CIF – Conseil en Investissement Financier

- Pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet OLSON et ROBERTI est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent le cas échéant une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.

### Statut d'Agent Immobilier

- Immobilier NEUF : Le Cabinet OLSON et ROBERTI perçoit une commission payée par le promoteur et/ou partenaire à l'issue de la signature par le client de l'acte authentique, autrement dénommé « Commission à la charge du vendeur »,
- Immobilier ANCIEN : Le Cabinet OLSON et ROBERTI perçoit une commission payée par l'acquéreur à l'issue de la signature par le client de l'acte authentique, autrement dénommé « Commission à la charge de l'acquéreur ». Dans le cas du mandat de recherche les honoraires sont également à la charge de l'acquéreur.
- Les honoraires sont déterminées selon les Barèmes « Honoraires de vente » et « Honoraires de Mandat de recherche ».
- Le Cabinet se laisse le choix de rentrer un mandat en direct ou par l'intermédiaire de l'un de ses fournisseurs après accord du client.

### Statut IOBSP – Intermédiation en Opération de Banque et Service de Paiement

- Un mandat de courtage est établi directement entre les clients et les partenaires sélectionnés par le Cabinet OLSON et ROBERTI pour traiter l'opération de financement,
- Une convention annuelle signée entre le Cabinet OLSON et ROBERTI et le partenaire valide par perception d'une commission d'apporteur d'affaire par le partenaire uniquement et uniquement si le dossier est financé et fonds débloqués,

### Statut IAS – Intermédiaire en Assurance

- Pour tout acte d'intermédiation, le Cabinet OLSON et ROBERTI est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la compagnie d'assurance qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent le cas échéant une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 100% de ceux-ci.



## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction n°2102 du 13/07/12-Maj 24/4/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Par réclamation, l'AMF vise les déclarations actant du mécontentement du client envers le professionnel. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. (Instruction AMF n°2012-07 du 13 Juillet 2012).

Traitement des réclamations : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

### 1- Avec la Cabinet Olson et Roberti

Par courrier : FORUM AFFAIRES 18 Allée du Lac Saint André 73382 Le Bourget du Lac Cedex

Par téléphone : 09 72 76 04 50

Par courriel : [contact@olson-roberti.com](mailto:contact@olson-roberti.com)

Le Cabinet OLSON et ROBERTI s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai,
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dument justifiées.

### 2- Saisir un médiateur :

<b>Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b> MEDIATEUR de l'ANACOFI 92 Rue d'Amsterdam 75009 PARIS	<b>Pour les activités d'Assurance :</b> La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PRIS CEDEX 09 Site internet : <a href="http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a>
<b>Médiateur compétents litiges avec consommateur :</b> Pour les activités CIF Madame Marielle Cohen-Branche Médiateur AMF (Autorité Des Marchés Financiers) 17 place de la Bourse  75082 PARIS Cedex 02 <a href="http://www.amf-France.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/modes-de-saisine.html">http://www.amf-France.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/modes-de-saisine.html</a>	<b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :</b> Médiation de la consommation - ANM Conso 62 Rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp">www.anm-conso.com/anacofi-iobsp</a>  Site internet IMMOBILIER <a href="http://www.anm-conso.com/anacofi-immo">www.anm-conso.com/anacofi-immo</a>





**Cabinet Olson et Roberti**

**Je reconnais avoir pris connaissance de cette Fiche d'Informations Légales et donne mon accord pour la poursuite de la relation avec le Cabinet OLSON et ROBERTI.**

Fait à

OLSON et ROBERTI

CLIENT

Le

Le